



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 45470

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professeurs d'histoire et de géographie suscitées par la réforme des lycées dans les séries scientifiques (série S) qui va s'appliquer dès la rentrée prochaine aux classes de 1re et à la rentrée 2001 aux classes terminales. Une distorsion forte existait déjà entre la série S et les autres séries générales, puisque, depuis la réforme de 1992, pour les mêmes contenus et les mêmes épreuves au baccalauréat la dotation horaire de ces deux disciplines avait été ramenée à trois heures hebdomadaires. La nouvelle réduction du temps consacré à l'histoire et à la géographie (deux heures et demie par semaine désormais) non seulement compromet l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes mais va aussi remettre en cause le contenu des enseignements. Or l'enseignement de ces matières à tous les élèves des séries générales comme à ceux des séries technologiques et professionnelles leur offre les savoirs et les méthodes indispensables pour se situer et agir dans un monde dont ils aspirent à mieux comprendre la complexité et la diversité. Il lui demande en conséquence s'il envisage de répondre à l'inquiétude des enseignants d'histoire et de géographie en maintenant les trois heures hebdomadaires actuelles.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigaud](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45470

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2543

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4823